

# Revue de la situation de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Algérie

---

SYNTHESE

02/07/2018

1. Le document portant « Revue de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie » avait pour objectif de dresser un bilan actualisé de cette situation mais aussi d'apprécier et d'identifier les principaux facteurs déterminants de cette situation ainsi que les risques et menaces qui la caractérisent. Le document examine également les politiques menées par le Gouvernement et portant sur l'ensemble des dimensions ayant trait à la disponibilité et à l'accessibilité des aliments sur le marché y compris les politiques de croissance économique, de soutien à la création d'emplois, de développement de la protection sociale et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
2. Alors qu'elle comptait moins de dix millions d'habitants en 1963, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population algérienne a atteint 41,2 millions d'habitants. Très élevé jusqu'en 1985 (plus de 3%), le taux de croissance de la population a baissé assez rapidement jusqu'à atteindre le seuil de 1,48% en 2000, le pays étant entré en transition démographique. Ce taux est reparti à la hausse depuis jusqu'à dépasser à nouveau les 2% en 2010 (2,15% en 2015). Dans le même temps, le taux de mortalité infantile poursuit la baisse amorcée antérieurement en perdant 14 points (soit 22 décès/1.000 naissances en moyenne en 2015). L'accroissement de la population du troisième âge, dont les effectifs approchent les 2,5 millions de personnes, crée de nouveaux besoins tant sur le plan alimentation que sur le plan santé. La population algérienne devrait croître de 52% et atteindre 63 millions en 2050 avant de doubler pour atteindre 90 millions en 2100. Cette évolution constituera à l'avenir un véritable défi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
3. En Algérie, la question de la sécurité alimentaire a constitué une priorité pour les pouvoirs publics depuis l'indépendance parce qu'elle s'était posée de manière dramatique au cours de la période 1962-1965, dans les campagnes comme dans les villes (1569 kcal/hab/j), et elle n'a pu être allégée quelque peu que par le recours à l'aide internationale.
4. De 1963 à 1987, dans le cadre d'une économie planifiée et fortement étatisée, les pouvoirs publics ont développé une stratégie qui a permis d'améliorer de façon significative la ration alimentaire des Algériens, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, mais, elle a conduit à accroître considérablement le niveau de la dépendance alimentaire vis-à-vis du marché mondial. L'essentiel des biens agro-alimentaires importés (69,1% en moyenne) sera constitué par les céréales et les dérivés des blés (30,6% du total), les produits laitiers (15,2%), suivis par le sucre (11,9%) et les oléagineux (11,4%). La balance agricole accusera un déficit sans cesse plus lourd, le taux de couverture des importations par les exportations chute de 70% en 1973 à 1,5% en 1987, alors que de 1963 à 1970, ce taux était, en moyenne, de 131%.
5. La volonté d'assurer des prix bas à la consommation est entrée constamment et partout en contradiction avec la nécessité de garantir des prix à la production élevés, une telle contradiction ne pouvant être résolue que par l'appel à des subventions très lourdes pour le budget de l'Etat. Ces subventions ont été supportables tant que les recettes tirées des exportations d'hydrocarbures permettaient de financer les achats massifs, sur le marché mondial, de produits dont les coûts paraissaient comparativement plus faibles que ceux des produits locaux.
6. L'effondrement des cours des hydrocarbures sur le marché international à partir de 1986 va mettre à nu les incohérences de cette stratégie. Les contraintes macroéconomiques (déficit budgétaire, réduction des moyens de paiement en devises, forte inflation, ...) amènent les pouvoirs publics à procéder à de profondes réformes économiques à caractère libéral. La régression drastique de l'investissement public conduit à la baisse sans précédent du taux de croissance annuel qui sera à peine supérieur à zéro (0,2 %) entre 1986 et 1994.
7. A partir de 2001, la remontée du cours des hydrocarbures sur le marché international va permettre la relance de l'économie algérienne. Celle-ci fera l'objet de plusieurs plans et programmes qui auront tous pour objectifs, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la préservation des équilibres régionaux et la redynamisation des espaces ruraux. Cela conduira à un net recul du chômage (de 28,9% en 2000 à 9,8% en avril 2014). Le volume de

la population occupée augmente de 3,5 millions de personnes. Le taux d'inflation se réduit de 5,9% en 2000 à 3,9% en 2010. La pauvreté régresse, la part de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté diminue de 14,5% en 1995 à 5,6% en 2006<sup>1</sup>. Ainsi, globalement, les conditions de vie s'améliorent de même que l'état de santé général puisque l'espérance de vie grimpe de 66,9 ans en 2000 à 77,1 ans en 2015.

**8.** La réhabilitation puis la redynamisation du secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche conduira à l'adoption en 2009 d'une politique dite du renouveau agricole fondée sur des programmes d'intensification et de modernisation qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration des filières concernées. Elle s'appuie aussi sur un système de régulation (SYRPALAC) qui a pour objectifs de sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation et d'assurer une protection des revenus des agriculteurs et du pouvoir d'achat des consommateurs. Le secteur de la pêche se voit doté des principaux instruments structurants et opérationnels nécessaires à un développement durable, moderne et performant de l'économie de la pêche et de l'aquaculture

**9.** Mais, l'agriculture se heurte à une première contrainte que constitue la dotation réduite en superficie agricole utile (SAU), à peine égale à 0,2 ha/habitant. Les caractéristiques du milieu naturel déterminent un niveau de potentialités qui est extrêmement conditionné par la mobilisation de la ressource hydrique, seconde contrainte permanente pour l'agriculture. Or, l'Algérie apparaît clairement comme un pays pauvre en ressources hydriques puisque ses ressources ne permettent de mettre à la disposition de chaque citoyen qu'un volume d'eau inférieur à 500m<sup>3</sup>, en-deçà du seuil de pénurie évalué par les instances internationales.

**10.** Aussi, la stratégie nationale de l'eau se fonde sur des programmes de mobilisation de nouvelles ressources, d'organisation des transferts d'eau vers les zones les plus défavorisées en ressources hydriques en vue de contribuer à la dynamique de rééquilibrage du territoire, donnant la priorité au développement durable des Hauts Plateaux et du Sud. La mobilisation de volumes d'eau supplémentaires inclut également l'exploitation de ressources non conventionnelles y compris le dessalement de l'eau de mer. En moyenne, le volume total d'eau mobilisé par différents moyens est réparti entre l'irrigation (**65%**) d'une part, l'industrie et les usages domestiques (**35%**). Les infrastructures réalisées ont permis d'assurer, aujourd'hui, pour une grande partie de la population, un approvisionnement relativement correct en eau potable des villes et du milieu rural. Mais, il y aurait encore plus de 14 millions de citoyens qui souffriraient d'insuffisance de disponibilités en eau potable et il est même prévu une diminution de la dotation moyenne par habitant de 180 litres par personne et par jour en 2015 à 150 litres en 2020.

**11.** Les superficies irriguées sont passées de 350.000 ha en 2000 à 928.955 ha en 2008, à plus de 1,2 millions d'hectares en 2016, un saut qualitatif ayant été fait à partir de 2001 grâce à la petite et moyenne hydraulique. Les programmes mis en œuvre ont permis de faire passer la superficie équipée en systèmes économiseurs d'eau de 75.000 ha en 2000 à 678.000 ha en 2016 (représentant 52% de la superficie irriguée) soit un gain annuel moyen de plus de 30.000 ha. Cela a contribué à l'amélioration du taux de croissance annuel moyen de la production agricole qui a été de 6,88% entre 2000 et 2015, croissance agricole soutenue mais qui reste deux fois inférieure au rythme de croissance de la consommation alimentaire des ménages (+15%/an).

**12.** Les programmes exécutés ont permis la création de 1.245.000 équivalents emplois permanents auxquels s'ajoute l'insertion de jeunes ruraux diplômés du secteur avec la création 22.253 micro-entreprises dans le segment de l'appui à l'exploitation agricole. Mais, au total, le soutien destiné aux exploitations agricoles et à la protection des revenus des

---

<sup>1</sup> Objectifs du Millénaire. Algérie. Données actualisées.

exploitants a été deux fois moins important que les soutiens accordés à la protection du pouvoir d'achat des consommateurs.

**13.** En parallèle, la politique de renouveau rural adoptée est construite sur la base d'une approche novatrice du développement rural et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara). Pour la période 2009-2016, le nombre total de localités touchées a été de 10.697 situées dans 1.439 communes au bénéfice de 1.127.469 ménages ruraux soit une population de 6.390.005 individus.

**14.** Par ailleurs, la stratégie industrielle mise en œuvre a eu comme effets positifs la création d'emplois et une substitution des importations de matières premières brutes (blés) ou de produits semi finis (sucre, huiles alimentaires et lait) à l'importation de produits finis. La croissance des IAA (5,5% par an en moyenne) s'est poursuivie tout au long des deux dernières décennies du fait d'un investissement soutenu du secteur privé. Mais, faiblement connecté à l'amont agricole, le fonctionnement du secteur est encore à l'origine de 20 à 30% des importations.

**15.** Tous calculs faits, on peut dire qu'en moyenne, la situation alimentaire et nutritionnelle s'est nettement améliorée au cours du dernier demi-siècle à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Sur le plan quantitatif, la ration alimentaire moyenne par tête d'habitant a été multipliée par 2 et atteint le niveau de celle de l'Espagne. Cependant, si la ration alimentaire disponible est suffisante quantitativement, elle est encore déséquilibrée, la place occupée par les blés étant trop importante et celle des protéines et des matières grasses encore trop basse. L'insuffisant équilibre nutritionnel de la ration disponible conduit à la hausse des maladies non transmissibles mais lourdement handicapantes telles le diabète ou les accidents cardio-vasculaires. De plus, l'alimentation accapare toujours plus de la 40% du budget moyen des ménages (41,8%), ce taux dépassant même la moitié du budget pour les déciles inférieurs 1 et 2 (53,7% et 51,5% respectivement) même si une amélioration est constatée depuis 2005.

**16.** Pour lutter contre la pauvreté, une large panoplie d'outils a été déployée visant la création d'un filet social capable d'aider les catégories sociales concernées soit à s'insérer dans l'économie nationale en tant qu'acteurs lorsqu'ils sont aptes au travail, soit de les protéger de la pauvreté dans le cas contraire. Les pouvoirs publics inscrivent aussi explicitement dans leurs programmes successifs l'objectif de développer et d'élargir à tous les citoyens les dispositifs de protection sociale.

**17.** Selon les données disponibles pour 40 wilayas, il y aurait 1.256.165 ménages considérés comme démunis et nécessitant une aide directe auxquels s'ajoutent le groupe des ménages (47.127) en charge d'une ou de plusieurs personnes handicapées ainsi que le groupe des ménages de femmes seules (118.147) avec enfants à charge et ayant un travail précaire.

**18.** Les aides alimentaires provenant de pays tiers sont inexistantes. Les aides alimentaires internes sont de quatre types : l'aide alimentaire fournie aux nécessiteux durant le mois de Ramadhan (couffins du Ramadhan et repas gratuits pour la rupture du jeûne), les cantines scolaires, les restaurants universitaires et les repas servis aux malades durant leur hospitalisation dans les hôpitaux publics.

**19.** La santé a été au centre des préoccupations des pouvoirs publics qui ont accordé la priorité aux actions pouvant permettre de rapprocher les structures sanitaires des populations vivant hors des grands centres urbains. D'où l'effort constant d'accroître les salles de soins ainsi que les centres de santé et les polycliniques. Cependant, les moyens en encadrement humain et en équipements médicaux n'ont pas été partout à la hauteur des exigences au niveau des centres de soins déconcentrés créés. D'où la surcharge permanente des hôpitaux, le ratio nombre d'habitants par lits d'hôpitaux ayant régressé de 349 habitants/lit à 617/lit. Ce n'est que durant cette dernière décennie que l'accroissement du poids des maladies non transmissibles parmi les causes de décès a été perçu réellement comme un problème de santé publique et qu'un plan stratégique national multisectoriel de

"lutte intégrée contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles" a été défini pour la période allant de 2014 à 2018.

**20.** Le contrôle et le suivi de la sécurité sanitaire des aliments relève de trois ministères qui interviennent à des niveaux différents. Si la législation en matière de SAA est assez complète, elle n'assure pas une continuité dans le système de traçabilité. Elle ne distingue pas fondamentalement la nourriture des autres produits et il n'est pas sûr qu'elle soit appliquée constamment dans toute sa rigueur.

**21.** En matière de capacités institutionnelles, même si tous les secteurs reconnaissent, au niveau conceptuel et stratégique, la nécessité d'une coordination de leurs actions, en particulier celles qui touchent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, globalement, il y a peu de coordination au niveau opérationnel en raison principalement d'insuffisances organisationnelles et techniques.

**22.** Parmi les sept cibles mondiales de nutrition 2025 adoptées par les membres de l'OMS pour améliorer la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant<sup>2</sup>, trois ont déjà été atteints, un n'a pas été atteint mais a enregistré un progrès sensible et deux n'ont pas été atteints et ont enregistré une aggravation entre 2005 et 2006. Le GHI est passé de 16,8 en 1992 à 8,7 en 2016 marquant une progression importante dans l'éradication de la faim et la proportion de personnes sous alimentées dans la population a fortement baissé (< 03% en 2016).

**23.** Cependant, comme cela a été montré, l'amélioration quantitative de la ration alimentaire disponible a été, constamment, le résultat d'un recours aux importations permettant de combler un déficit structurel de l'offre agricole domestique, spécialement pour les biens les plus consommés (blé dur, blé tendre, lait, sucre, huiles alimentaires), déficit expliqué par le caractère pluvial de l'essentiel de l'agriculture algérienne et par la lenteur des progrès en matière de rendements et de productivité. Dans les décennies futures, l'Algérie sera de plus en plus dans l'incapacité de poursuivre dans la même voie et de recourir aux mêmes solutions car, au-delà des risques liés à la volatilité des prix sur des marchés internationaux constituant une variable externe non maîtrisable, il y aura un risque aggravé lié au changement climatique qui créera davantage de difficultés au secteur agricole domestique pour garantir le maintien ou l'amélioration de ses taux de croissance actuels.

**24.** La Revue avait aussi pour objectif de vérifier dans quelle mesure les stratégies, les politiques, les programmes et activités des pouvoirs publics et de leurs partenaires étaient favorables à l'amélioration constante de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie.

**25.** cette fin, il a fallu s'intéresser particulièrement aux stratégies, aux politiques et aux programmes pouvant avoir une forte influence sur la disponibilité des aliments, les possibilités d'accès à ces aliments pour l'ensemble des catégories sociales, les formes d'utilisation de ces aliments ainsi que sur la durabilité de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**26.** De l'analyse, il ressort qu'au cours des deux dernières décennies, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles qui ont incontestablement permis une amélioration certaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la majeure partie de la population même s'il subsiste encore des poches de pauvreté tant en milieu urbain qu'en zone rurale et même si l'accès à une alimentation suffisante et saine reste insuffisant pour les titulaires des revenus les plus faibles.

**27.** En effet, les pouvoirs publics se sont donné globalement pour objectif de mettre en œuvre des programmes devant assurer en premier lieu l'augmentation constante des disponibilités locales par l'intensification des productions et la modernisation des exploitations agricoles, la mise en valeur de nouvelles terres, l'encadrement et le soutien de

---

<sup>2</sup> Development Initiatives, 2017,

la production halieutique et aquacole, le développement des industries agroalimentaires et la facilitation des importations indispensables pour combler les déficits de la production domestique par rapport à la demande exprimée sur le marché.

**28.** Cependant, l'accroissement de la production agricole, même s'il reflète l'effort considérable engagé, reste toujours bien en-deçà d'une demande croissant deux fois plus rapidement durant la même période, sous le double effet de la reprise de la croissance démographique et de l'amélioration des revenus moyens des ménages. D'où le creusement de l'écart entre offre et demande imposant une hausse continue des volumes de denrées alimentaires importées.

**29.** L'accroissement des possibilités d'accès pour tous les consommateurs aux aliments disponibles sur le marché a été aussi favorisé par la mise en place d'un dispositif de régulation pour quelques filières à l'origine des produits entrant dans la ration alimentaire moyenne (blés, lait, pomme de terre, viandes blanches, concentré de tomate) avec pour objectifs une stabilité des prix garantissant simultanément la protection des revenus des agriculteurs et une protection du pouvoir d'achat des consommateurs.

**30.** Ce dispositif a été élargi, depuis 2011, à d'autres produits alimentaires (sucre et huiles alimentaires) raffinés localement mais à partir de matières premières (sucre roux et huiles brutes) totalement importées. Des subventions de plus en plus massives ont été exigées du Trésor Public pour le financement du soutien des prix de ces biens. Ainsi, en 2015, ces subventions ont nécessité une enveloppe de 225 Milliards de DA soit l'équivalent de 2,23 Milliards de US\$<sup>3</sup> et de 1,3% du PIB.

**31.** Comme à ces subventions explicites à l'alimentation viennent s'ajouter les subventions explicites allouées pour le soutien des prix d'autres biens et services (logement, éducation, électricité, gaz naturel, eau potable, bonification des taux d'intérêt pour les crédits à l'investissement) et les subventions implicites aux prix des carburants, de l'électricité et du gaz naturel, le Trésor Public est, en fait, appelé à couvrir 2.293 Milliards de DA de subventions soit l'équivalent de 22,77 Milliards de US\$ représentant 13,6% du PIB en 2015. Il devient alors évident qu'un tel dispositif ne peut perdurer vu la place qu'occupe les exportations d'hydrocarbures dans le PIB et la non diversification de l'économie.

**32.** Les possibilités d'accès des ménages à l'alimentation ont aussi été renforcées par les politiques menées en vue de favoriser la croissance de l'offre d'emplois et donc de revenus monétaires pour les ménages et les individus, d'abord par des investissements publics massifs dans les grands chantiers d'extension et de modernisation des infrastructures, la promotion de l'habitat, le développement du crédit à l'investissement et du microcrédit, le soutien financier de projets de développement rural de proximité dans les communes les plus pauvres et les plus enclavées. L'offre d'emplois a encore été accrue par des dispositifs, censés être transitoires, au profit des chômeurs, jeunes ou moins jeunes, dans le but de leur assurer un revenu minimal dans l'attente d'un emploi stable et mieux rémunéré.

**33.** L'accès aux aliments a été encore facilité pour les individus et pour leurs familles quand ils n'étaient pas aptes au travail par des dispositifs d'aide sociale sous forme d'indemnités diverses et de dons alimentaires.

**34.** Les politiques déployées ont aussi eu pour objectif d'augmenter les disponibilités et l'accès à l'eau potable sur la base d'une exploitation et d'un stockage plus systématique des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines, de la désalinisation de l'eau de mer, de l'organisation de transferts interrégionaux au profit des régions les plus démunies en ces ressources. Dans le même temps, des programmes conséquents ont été exécutés pour élargir les possibilités d'accès aux réseaux d'épuration des eaux usées comme pour augmenter les capacités de traitement de ces eaux usées. Tous ces programmes ont

---

<sup>3</sup> FMI. Rapport Algérie. Mai 2016.

nécessairement influés positivement sur les conditions générales de vie des ménages et indirectement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**35.** Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les pouvoirs publics ont développé des politiques et mis en place des mécanismes permettant d'élargir le spectre de la protection sociale (assurance maladie, accès aux pensions de retraite et d'invalidité, accès gratuit aux soins des maladies de longue durée, ...).

**36.** En matière de santé publique, les politiques et programmes des pouvoirs publics ont continué à privilégier l'extension du tissu des infrastructures sanitaires et le renforcement de l'encadrement dans le but d'élargir l'accès quasi gratuit aux soins, y compris pour les individus et les ménages les plus pauvres.

**37.** aux conséquences induites par la transition démographique, les pouvoirs publics ont défini, récemment, des programmes visant la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, ciblant particulièrement le diabète et le cancer. Ces programmes intègrent un volet portant sur la promotion d'une alimentation saine et équilibrée sur le plan nutritionnel.

**38.** Par ailleurs, la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments mis en marché a été renforcée, les moyens de suivi et d'analyse ainsi que les contrôles ont été accrus aux fins de s'assurer d'une minimisation des risques courus par le consommateur final lors de l'acte de consommation.

**39.** Cependant, l'analyse des résultats obtenus a montré aussi que l'amélioration de l'état général de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est soumise à de grands risques sur le plan de la durabilité.

**40.** En effet, la croissance effective des disponibilités en produits agricoles, par l'accroissement des rendements et l'extension des superficies cultivées, est encore nettement insuffisante pour des produits de base tels que les blés, les légumineuses alimentaires ou le lait. Les déficits structurels constatés ont été comblés par des importations de plus en plus massives, importations rendues possibles par l'existence de ressources en devises obtenues grâce à l'exportation d'hydrocarbures bénéficiant de prix élevés sur le marché international.

**41.** De plus, les mécanismes de soutien aux prix des biens alimentaires ont un triple effet pervers. Ils conduisent à une pénalisation plus ou moins forte, selon le produit, du développement de la production locale. Ils conduisent à un gaspillage d'aliments dont le prix payé par le consommateur n'est pas dépendant des coûts de production réels. Parce qu'ils bénéficient de manière égale à tous les citoyens, ils bénéficient davantage aux catégories sociales titulaires des revenus les plus élevés et conduisent à creuser davantage les écarts en matière de niveau de vie aux dépens des plus défavorisés.

**42.** Enfin, ces mécanismes de soutien des prix exigent des efforts budgétaires croissants de la part des pouvoirs publics alors que les ressources utilisées proviennent des exportations d'hydrocarbures et viennent réduire les capacités d'investissement du pays, en particulier dans la diversification de l'économie.

**43.** En matière de sécurité sanitaire des aliments, les politiques des pouvoirs publics ont abouti à la mise en place d'un dispositif relativement complet mais dont l'efficacité reste encore très faible non seulement à cause de quelques insuffisances sur le plan juridique mais aussi et surtout en raison de l'absence d'une coordination forte entre la multitude des acteurs impliqués dans le suivi et le contrôle de la qualité des aliments mis en marché, y compris en matière d'hygiène élémentaire.

**44.** outre, la multiplicité des dispositifs mis en place pour accroître l'offre d'emplois a un coût non maîtrisé et a abouti à la création d'emplois précaires peu productifs de valeur ajoutée et qu'il sera difficile de pérenniser. Les mécanismes mis en œuvre pour lutter contre la pauvreté sont quelque fois réellement inclusifs mais souffrent de l'absence d'un suivi et d'une évaluation permettant de garantir la durabilité de leurs effets et, surtout,

l'autonomisation à moyen terme des localités et des ménages ou individus aidés grâce à ces mécanismes.

**45.** Enfin, il faut souligner, comme cela a été présenté tout au long de la Revue, que s'il existe bien une stratégie pour le développement agricole et le développement de la production hauturière et aquacole, une stratégie pour le renforcement des capacités en eau et l'intégration de tous les ménages aux réseaux d'adduction à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement, ainsi qu'un schéma stratégique pour le développement de l'IAA, ces stratégies sont conçues de manière strictement « sectorielles » et en l'absence de toute réflexion communément partagée sur la stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. D'où les inévitables incohérences entre secteurs dans les objectifs individualisés en programmes et projets ainsi qu'une focalisation sur des objectifs similaires sans connaissance préalable des points faibles et des atouts caractérisant chaque territoire ou de chaque groupe d'acteurs économiques.

**46.** L'existence de politiques, de plans et de programmes sans organisation d'une complémentarité et d'une synergie entre les objectifs individualisés sous forme de projets ainsi que la multiplicité des centres de décisions tant à l'échelle nationale qu'aux échelons locaux même quand ces programmes et projets mobilisent des enveloppes financières parfois considérables, tout cela conduit inévitablement à des gaspillages de ressources ainsi qu'à des choix ne répondant pas toujours aux besoins réels dans les différents territoires ciblés. Les inadéquations qui peuvent être constatées s'avèrent difficiles à corriger suite à l'absence de mécanismes de suivi/évaluation périodiques pertinents au niveau de chaque secteur ainsi qu'au niveau de la multitude d'agences et offices étatiques chargés de gérer les programmes définis.

**47.** Le suivi/évaluation n'étant pas impératif, aucun secteur ne semble attacher une quelconque importance à la mise en place d'un outil statistique permettant de produire des données fiables, cohérentes et complètes lui permettant de disposer d'indicateurs pertinents pour l'évaluation de son activité. Au final, quand des statistiques sont produites, elles sont partielles, disparates et disponibles selon des cycles très irréguliers donc difficilement exploitables. Cette situation pourrait être provisoirement corrigée par la réalisation plus fréquente d'enquêtes sur la base d'échantillons représentatifs pour autoriser une appréciation cyclique (tous les deux ans, par exemple) de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**48.** En définitive, la majeure partie des programmes et actions engagés au cours des deux dernières décennies et qui ont eu pour effet, de manière directe ou indirecte, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sont bâtis sur le recours aux subventions publiques lesquelles ont fini par atteindre des seuils intolérables pour le budget de l'Etat. On rappellera seulement qu'en 2015, ces subventions représentaient 13,6% du PIB<sup>4</sup> et qu'en l'absence d'une réelle diversification de l'économie nationale cette politique sera constamment à la merci de la volatilité des prix des hydrocarbures sur le marché international et de la capacité d'accroissement des volumes d'hydrocarbures que le pays pourra continuer à exporter sur ce même marché international.

---

<sup>4</sup> FMI. Rapport Algérie 16/128. Mai 2016. 67p.